

Pôle ressources humaines et modernisation

Mission étude et pilotage de la donnée

II

RAPPORT À LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 14 septembre 2023

OBJET : CONVENTION D'APPLICATION 2023 DE LA CONVENTION CADRE 2022-2024 AVEC L'INSTITUT PARIS RÉGION – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT.

Le Département et l'Institut Paris Région ont établi une convention cadre triennale de partenariat entre 2022 et 2024. Cette convention nécessite une convention d'application annuelle pour l'année 2023.

L'objet de cette convention est de permettre un partage d'expertise et de travaux sur des domaines de politique publique qui intéressent conjointement le Département et l'Institut Paris Région, notamment la démographie de la Seine-Saint-Denis et ses évolutions, l'évolution des effectifs scolaires, les mobilités des habitant·e·s, le développement durable, l'espace public, les équipements culturels et sportifs ou la renaturation des espaces.

Sur tous ces sujets, le Département a des compétences étendues pour lesquelles l'expertise de l'Institut Paris Région permet de développer des outils d'aide à la décision utiles aux Directions concernées, par exemple, par le développement et l'usage d'un modèle de projection démographique appliqué aux différents publics des politiques départementales, par la réalisation d'un état des lieux des équipements sportifs en accès libre sur le territoire, ou d'une étude sur les mobilités des francilien·e·s.

Alors que l'IPR intervient sur différents sujets (mobilités, tourisme, habitat inclusif, etc.), l'institut dispose d'une expertise ancienne et reconnue, que ce soit sur la démographie, les mobilités, l'aménagement du territoire ou le sport, via l'institut Régional de développement du sport - IRDS, qui lui est rattaché.

Par ailleurs, l'adhésion au programme d'études partenariales de l'IPR (listées en annexe de la convention) permet d'avoir accès à l'ensemble des études menées par l'Institut Paris Région, de bénéficier d'éclairage spécifique sur celles-ci, voire de participer à leurs comités de pilotage pour les études intéressant le Département ou à la phase d'expression de



besoin sur différents sujets.

Cette adhésion donne également un accès privilégié aux formations proposées par l'IPR.

Des groupes de travail auxquels participe le Département sont régulièrement animés par l'IPR, notamment sur les projections démographiques départementales (avec l'Insee), les projections d'effectifs scolaires, ou la mobilité des jeunes.

Par ailleurs, le Département participe aux comités techniques de l'IPR, occasion d'échanger sur les différents sujets d'expertise de l'Institut.

Par de nombreux échanges techniques, l'IPR a permis le développement en interne de la collectivité (par la Mission Études et pilotage de la donnée) d'un modèle de projection démographique actualisable dont les résultats sont applicables à différents publics des politiques publiques départementales, notamment les collégiens et les personnes âgées.

Une étude sera menée par l'IPR, via l'Institut Régional de développement du sport, à la demande du Département, sur l'espace public et le sport. Celle-ci permettra de repérer l'ensemble des équipements sportifs en accès libre sur le territoire de Seine-Saint-Denis et d'en mieux comprendre les clés de réussite.

Par conséquent, il vous est proposé :

- D'ATTRIBUER une subvention de 30 000 euros à l'Institut Paris Region au titre de l'année 2023,
- D'APPROUVER la convention d'application 2023 à la convention cadre à conclure avec l'Institut Paris Région, dont le projet est ci-annexé,
- DE CHARGER M. le président du Conseil départemental de signer ladite convention au nom et pour le compte du Département.

Le président du Conseil départemental,

Stéphane Troussel



Convention d'application de la convention-cadre Année 2023

Entre

Le Département de la Seine-Saint-Denis

Et

L'Institut Paris Region

Entre :

LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS, représenté par Monsieur Stéphane TROUSSEL, président du Conseil Départemental, agissant en vertu de la délibération n° de la commission permanente en date du, domicilié 3 esplanade Jean Moulin à l'Hôtel du Département 93006 BOBIGNY Cedex,
Ci-après dénommé le « Département »

D'une part ;

Et :

L'Institut Paris Region, dont la raison sociale est l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la région d'Île-de-France, association Loi 1901, inscrite au SIRET sous le numéro 849 810 155 00010, dont le siège est situé 15 rue Falguière 75740 PARIS Cedex 15, représenté par Madame Valérie Péresse, en qualité de présidente de l'Institut Paris Region,

Désigné ci-après par le terme « L'Institut Paris Region »

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

La convention cadre de partenariat liant Le Département et L'Institut Paris Region pour la période 2022-2024 a été signée le 20/10/2022.

Article 1 : Objet de la convention d'application

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de contribution du Département pour la réalisation du Programme Partenarial 2023 de L'Institut Paris Region.

Le programme partenarial 2023 qui décline les grandes priorités définies par ses membres pour l'année a été adopté par le Conseil d'administration de l'Institut Paris Region le 24 janvier 2023 est décliné selon les grands axes suivants :

- Au cœur de la Data
- SDRIF - E : Objectif 2040
- Renaturation et biodiversité
- Aménagement et foncier
- Changement climatique et gestion des risques
- Ressources, agriculture et alimentation
- Accompagnement des territoires
- Transports et mobilités
- Développement et attractivité
- Santé des franciliens
- Cohésion sociale et qualité de vie

La synthèse de ce programme est jointe en annexe 1 à la présente convention.

Article 2 : Contenu et modalités de suivi du programme partenarial

Au sein de ce programme partenarial, le Département est plus particulièrement intéressé par les travaux dont les thèmes sont succinctement décrits ci-dessous :

URBANISME – TRANSPORT

1.1 APPUI AUX PRIORITES REGIONALES ET POLITIQUES PUBLIQUES

1.2 ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES

1.2.2 - Projets pilotes pour une Métropole nature

ECONOMIE ET SOCIETE

3.1 Appui aux priorités régionales et politiques publiques

3.1.4 Dynamiques démographiques

- Projections démographiques
- Groupe de travail sur l'évolution des effectifs scolaires

3.1.9 Les politiques sportives

- Sport et espace public

Le Département poursuivra sa participation au groupe de travail « Démographie et projection scolaire » mené par L'Institut Paris Region en lien avec les autres Conseils départementaux franciliens.

Ce groupe de travail permet de :

- Partager les questionnements et difficultés en matière de projections démographiques et scolaires,
- Présenter les travaux menés par les uns et les autres,
- Organiser et structurer le partage de méthodologies,
- Échanger sur les données mobilisables.

Le Département et L'Institut Paris Region échangeront également sur les méthodes et leurs travaux respectifs sur les sujets suivants :

- Évolutions démographiques en Île-de-France (natalité, mortalité, migration)
- Vieillesse démographique et prise en compte de la dépendance
- Évolution des effectifs scolaires
- Projections démographiques
- Dynamique de constructions de logements
- Évolutions dans le parc existant

Par ailleurs, le Département conduit une étude sur la mobilité des adolescents de moins de 15 ans avec la mise en place d'un groupe de travail au sein duquel L'Institut est associé.

Au regard de l'intérêt croisé par L'Institut et le Département sur la question "Espace public et sport", L'Institut Paris Region et le Département ont convenu de réaliser une étude sur la question de l'espace public et du sport, consistant à repérer les équipements sportifs en accès libre sur le territoire de Seine-Saint-Denis pour enrichir la base de données francilienne sur ce sujet et à constituer deux monographies sur la fréquentation de deux équipements exemplaires. Ce travail permettra à L'Institut de poursuivre la démarche d'identification des clés de réussite dans la programmation des équipements "exemplaires" et d'enrichir la base de données francilienne existante sur le sujet.

La coordination générale de la présente convention sera assurée pour le Département par Grégoire GOUSSEFF, directeur de la mission « Études et pilotage de la donnée », et pour L'Institut, par la Direction générale - Mission partenariats et les Directeurs de Départements concernés.

Article 3 : Durée de la convention

La présente convention annuelle est conclue pour l'année civile 2023 et s'achèvera par conséquent au 31 décembre 2023.

Article 4 : Montant et modalités de versement de la subvention

Conformément à l'article 3 de la convention-cadre, le Département s'engage à soutenir financièrement L'Institut Paris Region pour la réalisation des travaux inscrits au sein du programme partenarial, mentionnés à l'article 2 de la présente convention et détaillé en annexe, par le versement d'une subvention qui s'élèvera à 30.000,00 € (trente mille euros) en 2023.

Le montant de 30.000,00 € (trente mille euros) sera versé, conformément aux dispositions de la convention cadre, à la signature de la présente convention annuelle d'application.

Article 5 : Dispositions finales

Les dispositions relatives à la résiliation, au secret professionnel, à la propriété des données, modalités de modification et résolution des litiges, fixées aux articles 6 et suivants de la convention-cadre contractée entre le Département et L'Institut Paris Region s'appliquent à la présente convention prise pour son application.

Fait en deux exemplaires à Paris, le

Pour le Département de la Seine-Saint-Denis,

Le Président du Conseil départemental

Pour L'Institut Paris Region

La Présidente
Madame Valérie PECRESSE

Et par délégation,
Le Directeur général,

Liste des annexes

Annexe 1 : Liste prévisionnelle des travaux inscrits au Programme Partenarial 2023

Annexe 2 : Convention cadre 2022-2024 entre le Département de la Seine-Saint-Denis et l'Institut Paris Region

Annexe 3 : Présentation détaillée des thématiques de travail inscrites dans la convention



JMOS-2017 © L'INSTITUT PARIS REGION

1 URBANISME-TRANSPORT

1.1 APPUI AUX PRIORITÉS RÉGIONALES ET POLITIQUES PUBLIQUES

1.1.1. Les projets d'aménagement de la Région

- Vers un SDRIF-E : accompagnement de la Région dans la révision de son schéma directeur
- Révision du SDRIF-E : finalisation de l'évaluation environnementale stratégique
- Préparation de la mise en œuvre du SDRIF-E
- Friches : valorisations, reconquête
- Urbanisme durable
- Urbanisme transitoire
- Améliorer les conditions d'accès aux équipements et services de l'ensemble des Franciliens
- Gares rurales
- Stratégie d'implantation des data centers
- AMI Réhabiliter plutôt que construire
- Connaissance des espaces publics franciliens : typologies et potentiels
- Anciennes carrières souterraines en Île-de-France, risques et potentiels
- ZAN et ensembles résidentiels collectifs, les outils de projet
- ZAN et biodiversité
- Comment maîtriser les prix du foncier ? (GT ORF)
- Concilier densification et qualité de l'habitat
- Opérations de rénovation urbaine : quel potentiel pour la renaturation de nos villes ? (en lien avec appui à IDF Nature, renaturation)

1.1.2. Les projets de mobilité et transport de la Région

- RER-V (VIF) et pistes cyclables provisoires : appui à leur mise en œuvre
- Gestion de la demande dans les transports (télétravail, lissage de pics, péage)
- La route multimodale
- Veille sur les nouvelles mobilités
- Participation à l'Observatoire fret et logistique
- Les CEE dans les transports : état des lieux
- Participation à la révision du Plan Mobilité Île-de-France (ex PDUIF)
- Quartiers de gares du GPE

1.1.3. Les mutations institutionnelles en Île-de-France

- Expertise et veille juridiques
- Organisation institutionnelle et gouvernance territoriale en Île-de-France
- Suivi et décryptage des réformes des finances locales en Île-de-France
- Observatoire de l'intercommunalité
- Panorama des élus locaux franciliens
- Les syndicats intercommunaux : étude sur la gouvernance de l'eau en Île-de-France

1.1.4. Les documents d'urbanisme

- La dématérialisation des documents d'urbanisme locaux
- Rôle de la planification depuis 50 ans sur l'évolution de la mobilité et des transports
- État des lieux des documents d'urbanisme en Île-de-France

1.2 ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES

- Préparation de la boîte à outils de la mise en œuvre du ZAN

1.2.1. Décryptage des territoires (connaissances, études, applications...)

- Connaissance territoriale
- Veille Bassin parisien et territoires de franges
- Observatoire du territoire du RER E à l'ouest et des quartiers de gare

1.2.2. Appui aux départements et aux intercommunalités (EPT, EPCI, MGP)

- Conventions avec les établissements publics territoriaux et les intercommunalités
- Convention avec la Métropole du Grand Paris
- Schéma de cohérence territoriale de la Métropole du Grand Paris
- Analyse de l'occupation du sol et « territorialisation » de l'objectif ZAN
- Projets pilotes pour une Métropole Nature
- Diagnostic transport routier de marchandises sur le territoire de l'EPT Terres d'Envol

1.2.3. Appui hors Île-de-France (interrégional et coopération décentralisée)

- Schéma environnemental des berges : extension jusqu'à l'estuaire de la Seine
- Expertise du patrimoine mondial, en lien avec l'Unesco
- Appui à la coopération décentralisée
- Actualisation du diagnostic territorial sur la Région Île-de-France
- CPIER Vallée de la Seine

1.3 ÉVALUATION, BENCHMARKING, BONNES PRATIQUES ET MODÉLISATION

- Zone à faibles émissions mobilités (ZFE-M) : suivi de la mise en œuvre
- Projet européen CleanMobilEnergy (CME) sur les smart grids et la mobilité électrique
- Aéroports bas carbone
- Groupe de travail international sur la planification et la gouvernance des Mégapoles
- Veille évaluation des politiques publiques
- Appui à l'Inspection générale des services de la Région Île-de-France
- Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'évaluation du programme régional FEDER-FSE 2021-2027
- Guide pratique de l'urbanisme tactique
- Club de l'aménagement
- METREX Avenues Métropolitaines
- Évaluation sur les conséquences effectives des projets olympiques sur l'urbanisme francilien
- Projet européen UPPER Horizon Europe
- La marche à pied
- Potentiel des navettes autonomes en milieu peu dense. Étude de cas
- Participation au projet européen TOD IS RUR

1.4. OBSERVATIONS, DONNÉES ET CARTOGRAPHIES

- Évolution de l'occupation du sol en Île-de-France : analyse du MOS 2021
- Tableau de bord de suivi de la mobilité
- Tableau de bord des projets d'aménagement
- Expérimentation d'une enquête Mobilité par GNSS (EMG)

- Suivi de la mobilité post-covid par les enquêtes de comportement
- Suivi de la mobilité électrique en Île-de-France
- Bases de données, géomatique en aménagement et urbanisme
- Économie de l'aménagement : veille sur les transformations en cours
- Copilotage du groupe de travail ORENAF
- Cartoviz foncier
- Valorisation du nouveau référentiel des îlots morphologiques urbains (IMU)
- Stationnement des poids lourds en Île-de-France
- Méthodes et outils de calculs d'accessibilité régionale par mode
- Intermodalité-multimodalité
- Les atouts du Mass transit
- Dynamique des pôles d'emplois et desserte en TC
- Actualisation du benchmark sur les réseaux TC de 2018
- Observation, études, prospective : état des lieux de l'écosystème partenarial de l'Institut Paris Region

2 ENVIRONNEMENT

2.1. LES PRIORITÉS RÉGIONALES ET POLITIQUES PUBLIQUES

- CPER : évaluation environnementale stratégique (EES), volet complémentaire transports/mobilités
- Accompagnement des politiques publiques de création d'espaces protégés
- Adaptation au changement climatique : sensibiliser, former et accompagner les territoires

2.1.1. Agriculture et alimentation

- Plan régional de l'alimentation : appui à la mise en œuvre
- Mission agriculture urbaine
- Patrimoine gourmand
- Agriculture et alimentation : pratiques et territoires

2.1.2. Nature et biodiversité

- Développement de la communauté francilienne ERC
- Mission renaturation (IDFN)
- Environnement nocturne : éclairage, biodiversité, santé
- Étude « Cimetières vivants »
- Connaissance de la biodiversité francilienne et animation de la communauté naturaliste
- Sensibilisation du grand public francilien aux enjeux de la biodiversité
- Représentation de l'ARB idF aux Assises nationales de la Biodiversité
- Agriculture et biodiversité
- Atlas des rivières disparues
- Appui à la révision du SRCE
- Appui à l'élaboration d'une feuille de route des actions à mener d'ici à 2025/2030 pour renforcer la mise en œuvre du SRCE
- Étude « Zone d'expansion des crues et de la biodiversité urbaine » (ZEBU)
- Restaurer dix continuités écologiques d'importance régionale

2.1.3. Ressources et matériaux

- Construction bois biosourcés : mise à jour de la cartographie, sensibilisation des maîtres d'ouvrage
- Économie circulaire et territoires
- Le schéma régional des carrières (SRC) : contributions à l'élaboration

- Panorama régional des minéraux et matériaux industriels
- Engager les PNR franciliens dans l'économie circulaire : étude expérimentale de métabolisme territorial
- Cultures à valorisation en produits et matériaux biosourcés : Argumentaire agronomique et environnemental
- Engagements volontaires pour réduire l'empreinte environnementale des grands chantiers
- Valorisation environnementale et patrimoniale des carrières souterraines en Île-de-France

2.1.4. Transition climat-air-énergie

- Puits de carbone franciliens – Veille technique
- PROMÉTHA, cercle francilien de la méthanisation : animation et contribution aux activités
- Filière bois-énergie : observation chaufferies biomasse, expertise des projets, sensibilisation
- Accompagner les projets solaires en Île-de-France : dispositif « Les Générateurs » et promotion de la filière
- Le solaire photovoltaïque : valorisation des gisements sur parkings et étude de déploiement
- Mise en place d'un observatoire de l'adaptation au changement climatique : préfiguration
- Animation du Club Hydrogène Île-de-France
- Chaleur urbaine et îlots de fraîcheur
- Développer les réseaux de froid alimentés par les ENR+R : étude de potentiel
- Cartographie des « abris climatiques » publics ou privés
- État des lieux de la précarité énergétique

2.1.5. Risques et résilience

- Gestion de crise et personnes à évacuer en cas de grande inondation
- Guide sur la résilience des campus universitaires
- Risque sécheresse : retrait-gonflement des argiles
- Diagnostic de vulnérabilité des lycées au risque inondation et autres risques naturels
- Directive inondation et PAPI Île-de-France : suivi de la mise en œuvre
- Risque inondation : ruissellement
- Risque sécheresse : Atlas des massifs à risque feux de forêts en Île-de-France

2.1.6. Déchets

- Le plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), rapport de suivi – socle d'observation
- Centres de tri des déchets d'activité économique (DAE) – étude additionnelle
- Parc des incinérateurs et capacités d'évolution au regard des objectifs du PRPGD – étude additionnelle
- Observation économique des déchets (coûts, financements, emploi) – socle d'observation
- Enquête annuelle déchets ménagers et assimilés (DMA) – socle d'observation
- Enquête sur l'activité des installations de traitement des déchets non dangereux et inertes (données 2022) – socle d'observation
- Observation des déchets dangereux (BDREP & filières à responsabilité élargie des producteurs) – socle d'observation

2.2. APPUI AUX TERRITOIRES

- Projet de PNR Brie et deux Morin : appui à l'élaboration de la charte
- PNR du Gâtinais français : appui à la révision de la charte
- PNR de la Haute vallée de Chevreuse : appui à la révision de la charte

- Reconnaissance « Territoires engagés pour la Nature » (TEN)
- Accompagnement des démarches de gestion écologique
- Plans climat : appui aux collectivités, analyse des dynamiques en Île-de-France
- Bâtiments tertiaires publics et privés : renforcer la dynamique de mutation et de rénovation
- Accompagnement de projets résilients et post-carbone
- Animation du réseau ACTIFS, réseau régional des ALEC et structures assimilées
- Forum régional des gestionnaires d'espaces naturels
- Contribution aux dynamiques de réseaux énergie et climat en Île-de-France
- Le service public de la gestion des déchets : accompagnement des collectivités
- Classement Unesco domaine de Fontainebleau
- Concours Capitale française de la biodiversité (CFB)
- Guide Aménagement, construction durable, enseignement supérieur et recherche : diffusion et accompagnement
- Communauté des territoires circulaires : animation et expertises
- Appui à l'agence Île-de-France Ruralité, en cours de préfiguration
- Appui aux dispositifs d'appels à projets

2.3. PROSPECTIVE ET RECHERCHE : S'ADAPTER À LA TRANSITION À DIFFÉRENTES ÉCHELLES ?

- Étude REGREEN : la désimperméabilisation, quel potentiel ?
- Life ARTISAN : résilience des territoires, solutions fondées sur la nature
- Sobriété énergétique : accompagnement des collectivités et ateliers d'échanges
- Projet de thèse « L'urbanisme à l'épreuve du métabolisme territorial »
- Cycle de l'azote : séparation/valorisation des urines à la source
- Groupe régional d'expertise sur le changement climatique et la transition écologique en Île-de-France (GREC) : partenariat et coordination
- Projet européen Energiee Watch : formation entre pairs pour le suivi et l'évaluation des plans climat énergie
- Projet de recherche PUCA : les mutations contemporaines du métier de syndic
- Relations avec le PIREN-Seine
- Projet Heat and Health in Cities (H2C)

2.4. OBSERVATOIRES, ENQUÊTES, CARTOGRAPHIES ET DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

- Observatoire régional énergie GES : animation du ROSE, production et diffusion de données
- Energif : Volet SIG du ROSE
- Recueil cartographique de retours d'expérience sur la gestion intégrée des eaux de pluie
- GéoNat'idF : base de données naturalistes francilienne et SINP
- Base de données des espaces verts et boisés ouverts au public : exploitations et valorisation des trente ans de la base
- Analyse des mutations au sein des espaces ouverts
- Cartographie interactive du risque inondation
- Chaleur en ville : actualisation du Cartoviz et des Storymaps

- Création d'une observation régionale des ressources, métabolisme régional et territorial

3 ÉCONOMIE ET SOCIÉTÉ

- Baromètre des Franciliens 2023

3.1. APPUI AUX PRIORITÉS RÉGIONALES ET POLITIQUES PUBLIQUES

- Appui à la construction du SDRIF-E
- De nouveaux horizons résidentiels ?

3.1.1. Promouvoir l'attractivité

- Appui renforcé à la Région et à Choose Paris Region sur l'attractivité
- Chiffres clés régionaux (en français, anglais et chinois)
- Chiffres clés locaux de territoires « leaders »

3.1.2. Conforter les lieux et filières de l'économie

- Aménagement numérique et *smart city*
- Les bassins d'emploi
- Les tiers-lieux : situation et appui à la mise en œuvre de la politique régionale
- La neutralité carbone, composante forte du modèle de développement économique de l'Île-de-France
- Les sites d'activités économiques (ZAE, logistique, commerce, bureaux, etc.)
- Foncier économique et friches économiques
- Les territoires aéroportuaires (ParisCDG Alliance, Paris Orly)
- Profil et perspectives de l'immobilier logistique en Île-de-France
- Secteurs et filières clés en Île-de-France
- Retombées économiques des équipements scientifiques et plates-formes
- *Carnet pratique* Activités productives
- Recherche – Innovation – Low Tech
- Emploi – Formation – Télétravail
- Proximité et convivialité : approche micro-économique des dynamiques territoriales

3.1.3. Accompagner les offres culturelle et touristique

- Le tourisme durable francilien
- Vision internationale de la filière culturelle : entre relance et transition écologique

3.1.4. Dynamiques démographiques

- Projections démographiques et d'emplois
- Accompagnement pour la pilotage du PPI Lycées
- Formation et accès à l'emploi des descendants d'immigrés
- Groupe de travail sur l'évolution des effectifs scolaires

3.1.5. Habitat - logement, politique de la ville et solidarité

- L'Observatoire du logement social
- Les entreprises : des partenaires pour faciliter l'accès au logement des travailleurs essentiels ?
- Des logements à prix abordable pour l'accession à la propriété : panorama des offices fonciers solidaires (OFS)
- Comment favoriser l'accès des jeunes au logement ?
- Appui à la révision du Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement (SRHH)
- Les mutations contemporaines du métier de syndic
- L'acte de construire : jeux et négociation entre maires et habitants

- Qui sont les foyers en attente d'un logement social en Île-de-France ?
- Produire des logements abordables en quartier de gare
- Situation du logement en Île-de-France (ENL 2020-2021)
- Élaboration du PMHH
- Conditions de vie des étudiants

3.1.6. Lycées, campus et vie étudiante, recherche

- Adéquation entre l'offre de formation et les demandes formulées dans Parcoursup'
- Agréments des formations sanitaires et sociales

3.1.7. Prévention et sécurité

- Les référents sûreté de la police et de la gendarmerie nationales
- La police verte. Étude sur le traitement de la délinquance environnementale du quotidien
- Les veilles sécurité (urbanisme, technologie de surveillance et sécurité)
- Les veilles sécurité (gouvernance et métiers)
- Enquête Victimation et sentiment d'insécurité en Île-de-France 2023

3.1.8. Les politiques de santé

- Dynamiques territoriales et outils d'information santé
- La gouvernance locale de la santé en Île-de-France
- Santé périnatale et santé des jeunes
- Programme Institut Paris Region/Région sur les questions de santé-environnement
- Trois études relatives à l'impact de la Covid-19 en Île-de-France
- Le réseau ÎSÉE
- Les études sur la qualité de l'air et la santé

3.1.9. Les politiques sportives

- Pratiques sportives des Franciliens : lancement du terrain d'enquête 2023
- Accès à la connaissance du sport en Île-de-France : site internet et ressources documentaires
- Sport et espace public
- Focus sur une discipline en concordance avec l'organisation d'un grand événement
- La pratique des sports de nature en Île-de-France
- Création d'un groupement d'employeurs, appui au Comité du judo des Yvelines
- Exploitation du terrain 2022 de l'enquête sur les pratiques sportives des Franciliens
- Le sport francilien au défi de la neutralité carbone
- Enquête sur l'état de santé des associations sportives franciliennes
- Poids du sport dans les comptes des EPCI franciliens

3.2. APPUIS THÉMATIQUES AUPRÈS DES TERRITOIRES

- Redynamisation des centres-villes

3.3. PROSPECTIVE ET RECHERCHE, ENQUÊTES ET BENCHMARKING, INNOVATION ET BONNES PRATIQUES

- TIGA : Projet Construire au futur, Habiter le futur
- Mise à jour et ajustement de la méthodologie du volet emploi des projections P+E
- Prospective de l'économie francilienne
- Fiches « bonnes pratiques » #Sport-Innov
- Ateliers de Cergy
- L'impact de la menace terroriste sur les ambiances urbaines

3.4. CARTOGRAPHIE ET INDICATEURS

3.4.1. Production cartographique, représentation et applications

- Cartoviz sport
- Refonte d'Odet et VisiauStats

3.4.2. Enquête, données et indicateurs

- Les chiffres clés du sport
- Les grands événements sportifs en Île-de-France : suivi et exploitation des données
- Pré-diagnostic territorial basé sur ODET : actualisation

4 INFORMATION, MÉDIAS ET VALORISATION

4.1. SYSTÈMES D'INFORMATION

- Infrastructure de données géographiques de la Région (dossier prioritaire)
- Collaboration Île-de-France smart service – ISS (dossier prioritaire)

4.1.1. Le Mos et ses dérivés

- Évolution de l'occupation du sol en Île-de-France : analyse du MOS 2021
- MOS : évolution et enjeux

4.1.2. Développement cartographique et 3D

- Recherche et développement
- Cartoviz et applications interactives
- Exploitation des images aériennes – IA
- Dataviz et visualisation de données
- Promotion et diffusion de l'expertise géomatique
- Recherche et Développement : outils, applications cartographiques, méthodes de représentation 3D
- Articulation MOS et démarche nationale

4.1.3. Données et indicateurs

- Portail open data
- Administration du SIG
- Infrastructure et maintenance SI
- Partenariats et conventions de données
- Densibati
- Données et indicateurs

4.2. LA MÉDIATHÈQUE FRANÇOISE CHOAY

- Portail documentaire de la médiathèque
- Iconographie : recherches et appuis documentaires
- Bibliographie : recherches et appuis documentaires
- Contribution aux réseaux documentaires
- Revue de presse
- Les Partis-pris de la médiathèque
- Veille
- Campagne de numérisation

4.3. L'INSTITUT PARIS REGION, FORMATEUR ET HUB DE RECHERCHE ET DE DÉBATS

- Formations 2023 pour professionnels et élus
- Partenariat avec la recherche et l'enseignement supérieur
- Recherche et Europe
- Petits déjeuners décideurs-chercheurs et conférences en partenariat avec l'Ensa-PB, le Comité d'histoire, l'ENS et l'EUP

- TIGA (Dé)formations : une offre de formations aux transitions pour les élus

4.4. COMMUNICATION, MÉDIAS, ÉVÉNEMENTS

- Communication : davantage de multimédia et de partenariats éditoriaux
- Un interlocuteur privilégié pour la presse
- Sites et réseaux sociaux : la force du digital

4.5. L'INSTITUT PARIS REGION AU CŒUR DES RÉSEAUX

- Des réseaux internationaux de professionnels
- Réseau FNAU
- Groupe de travail sur le Patrimoine métropolitain

5 HORS PROGRAMME PARTENARIAL

5.1. FRANCE

- Programme Rénovons Collectif pour la rénovation des copropriétés : mobilisation et sensibilisation des élus franciliens
- Portrait sportif de la commune de Saint-Ouen
- Contrat IDFM P+E, études territoriales

5.2. INTERNATIONAL

- International : prospection et offres de service en cours
- Définition d'un programme d'investissements durables pour la Ville de Hanoï et mise en place d'un dispositif d'assistance technique
- Urbanisme transitoire en Italie
- Abidjan Bus et quartiers de gares
- Appui à Mobilize Your City à Buenos Aires
- Appui à la mise en œuvre de la politique climat de la Serbie
- SDAU du Grand Tanger et de Tétouan
- Évaluation du SDAU de Casablanca
- Stratégie d'attractivité et de marketing territorial de Rufisque
- Territoires numériques en transitions (TNTS)
- Projet MobilizeYourCityAsia



CONVENTION CADRE 2022-2024

ENTRE

Le Département de Seine-Saint-Denis
ET

L'INSTITUT PARIS REGION

La présente Convention-cadre est conclue :

Entre :

Le Département de Seine-Saint-Denis ayant son siège à l'Hôtel du Département – Esplanade Jean Moulin, 93000 Bobigny, représenté(e) par Monsieur Stéphane Troussel, président du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis dûment habilité à la signature de la présente par délibération/décision en date du _____,

Désigné ci-après par le terme « **Le Département de Seine-Saint-Denis** »,

D'une part ;

Et :

L'Institut Paris Region, dont la raison sociale est l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la région d'Île-de-France, association Loi 1901, inscrite au SIRET sous le numéro 84981015500010 dont le siège est situé 15 rue Falguière 75740 PARIS Cedex 15,
Représenté par Madame Valérie Péresse, en qualité de présidente de l'Institut Paris Region

Désigné ci-après par le terme « L'Institut Paris Region »

D'autre part ;

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

L'Institut Paris Region, grande agence d'urbanisme intervient de manière pluridisciplinaire sur l'ensemble du territoire de l'Île-de-France. Son rayonnement est reconnu tant au plan national qu'international. Il succède, avec le statut d'association loi 1901 à l'IAU îdF qui avait été créé en 1960 avec le statut de fondation reconnue d'utilité publique.

L'Institut Paris Region constitue un outil mutualisé d'ingénierie territoriale et d'activités à partir de son programme partenarial qui constitue l'élément central de l'association.

Le Département de Seine-Saint-Denis dispose de compétences étendues, notamment en matière de construction et entretien des collèges, ainsi que de sport. La collectivité a la volonté d'anticiper au mieux les besoins d'adaptation de l'offre aux besoins. En raison des politiques publiques et réflexions stratégiques qu'il entend conduire dans ses domaines et territoires d'intervention, le Département de Seine-Saint-Denis souhaite rejoindre la gouvernance de L'Institut Paris Region et développer un partenariat renforcé et pérenne avec l'Institut.

C'est dans ce contexte que la présente convention-cadre est établie.

Article 1 - Objet de la convention-cadre

La présente convention a pour objet de définir le cadre d'intervention et les engagements pluriannuels entre les parties qui seront déclinés dans des conventions d'application.

Article 2 - Engagements de L'Institut Paris Region

2.1 - La réalisation des objectifs

L'Institut Paris Region, espace commun de réflexion, de concertation et d'étude pour les différentes personnes morales concourant au développement économique, social, urbain et environnemental du territoire de l'île de France, s'engage à associer **le Département de Seine-Saint-Denis**, et à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à :

- l'élaboration, la réalisation et le suivi du programme partenarial d'activités ;
- la mise en œuvre de déclinaisons territoriales de projets de portée régionale, nationale, européenne ;
- la conduite d'expertises et de réflexions dans l'intérêt collectif de ses partenaires notamment dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'habitat, de l'économie, des transports, de l'environnement, de la santé, du sport, etc,
- la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques et des projets de territoire ;
- l'alimentation de débats et réflexions prospectifs dans un mode de coproduction ;
- l'information (publications, réunions d'information, expositions, colloques) et la formation des élus et professionnels,
- la présentation le cas échéant, de la candidature **du Département de Seine-Saint-Denis**, dans les comités thématiques dédiés, conformément à leurs modalités de fonctionnement.

2.2 - Le cadre budgétaire et comptable

L'Institut Paris Region s'engage à :

- faciliter tout contrôle éventuel, lié à l'attribution de fonds publics et à répondre à toute demande d'information ;
- adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général révisé et à fournir les comptes annuels approuvés dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Article 3 - Engagements du *Département de Seine-Saint-Denis*

Le Département de Seine-Saint-Denis s'engage à :

- contribuer à l'élaboration, la réalisation et le suivi du programme partenarial d'activités ;
- soutenir financièrement L'Institut Paris Region, par le versement annuel d'une contribution dont le montant sera précisé dans des conventions d'application de la présente convention à partir de l'année 2022 ;
- mettre à la disposition de L'Institut Paris Region, les documents et données qui lui sont nécessaires au programme partenarial d'activités ;
- faciliter les recherches de documentation que L'Institut Paris Region, réalise pour les besoins du programme partenarial d'activités auprès des administrations et organismes compétents ;
- participer aux débats et réflexions prospectives mises en place par L'Institut Paris Region, permettant de rapprocher, pour une thématique donnée, les analyses régionales, départementales et locales.

Article 4 - Cadre juridique des contributions financières

Les travaux du programme partenarial d'activités, résultant de décisions propres à L'Institut Paris Region et réalisés par lui-même, ne relèvent ni du droit de la commande publique, ni du droit de la concurrence, conformément à la note technique du 30 avril 2015 relative aux agences d'urbanisme¹.

Les contributions des partenaires constituent le support financier du programme partenarial d'activité ainsi mutualisé. Le montant du financement du **Département de Seine-Saint-Denis** ainsi que les contributions de la Région, de l'Etat et des autres collectivités et organismes contribuent à assurer l'équilibre budgétaire de L'Institut Paris Region.

En dehors du programme partenarial **le Département de Seine-Saint-Denis** dispose de la possibilité de confier à L'Institut Paris Region des études et actions dont il souhaite conserver la propriété exclusive des productions. Ces actions et productions sont soumises aux règles de la concurrence et, le cas échéant, de la commande publique. Elles font l'objet d'une sectorisation comptable.

Article 5 - Secret professionnel

Le personnel de L'Institut Paris Region qui participe à l'exécution de la présente convention est tenu au secret professionnel pour tout ce qui a trait aux renseignements recueillis au cours des travaux auprès du **Département de Seine-Saint-Denis** dans la mesure où celui-ci n'aura pas admis de dérogation d'une manière expresse.

Article 6 - Propriété/Diffusion des données

L'Institut Paris Region demeure propriétaire des travaux qu'il réalise dans le cadre du programme partenarial. Il s'engage à ne pas communiquer à des tiers les documents qui pourraient lui être remis au cours des études, sauf accord exprès des parties. Il pourra divulguer, en mentionnant leur origine, tout ou partie des informations et résultats obtenus au cours des études réalisées, sous réserve de l'accord préalable du **Département de Seine-Saint-Denis**.

¹ Note technique du 30 avril 2015 relative aux agences d'urbanisme : conditions de fonctionnement, modalités de financement et rôle de l'Etat, NOR : ETL1509571N, publiée au BO MEDDE - MLETR n°2015/9 du 25 mai 2015

L'Institut Paris Region assure la mise à disposition des études et documents dans le cadre du programme partenarial et les diffuse à l'ensemble de ses membres. Les modalités définies par L'Institut Paris Region.

Il relaie auprès d'un large public les informations liées aux travaux et études réalisés, notamment via son site internet,

Article 7 - Modalités et domiciliation des paiements

Les contributions annuelles seront définies et versées selon les modalités de paiement inscrites dans les conventions d'application.

Les versements seront effectués sur le compte ci-dessous :

Nom du compte : L'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la région d'Île-de-France

Domiciliation : BNP PARIBAS - agence de Maine Montparnasse

IBAN : FR76 3000 4002 7400 0101 3506 458

BIC : BNPAFRPPXXX

Article 8 - Restitution éventuelle de la subvention

Sont restituées au **Département de Seine-Saint-Denis** les sommes qui ne sont pas utilisées ou sont utilisées pour un objectif qui n'est pas prévu par les conventions d'application.

En outre, **le Département de Seine-Saint-Denis** se réserve le droit d'exiger le remboursement de tout ou partie des sommes versées, au regard de la qualité des actions effectuées.

Article 9 - Durée et suivi de la convention-cadre

La présente convention cadre est conclue pour les années civiles 2022 à 2024 incluses et renouvelable par tacite reconduction annuelle.

Elle fera l'objet d'un suivi régulier entre les parties et d'une rencontre formelle entre les directions générales au moins une fois par an, pour la préparation du programme partenarial d'activités de l'année suivante.

Article 10 - Modification de la présente convention

La présente convention pourra être modifiée par la voie d'avenant établi d'un commun accord entre les parties et selon le même formalisme.

Article 11 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de trente jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 12 - Cession de la convention

Les Parties conviennent expressément que la présente convention ne peut être cédée sans l'accord préalable de tous.

Article 13 - Litiges

Les Parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige qui pourrait surgir à l'occasion de la présente convention. En cas de désaccord persistant, ce différend sera porté devant la juridiction compétente.

Fait en deux exemplaires à Paris, le **20 OCT. 2022**

Pour *le Département de Seine-Saint-Denis*


~~Le Président
Monsieur Stéphane TROUSSEL~~


Olivier Veber
Directeur général
des Services du Département



Pour *L'Institut Paris Region*

La Présidente
Madame Valérie PECRESSE




Nicolas BAUQUET
Directeur général



Convention d'application de la convention-cadre Année 2023

Entre

Le Département de la Seine-Saint-Denis

Et

L'Institut Paris Region

Annexe 3 - Présentation détaillée des thématiques de travail inscrites dans la convention

1 - Appui de L'Institut Paris Region dans la pérennisation du modèle de projection démographique de long terme développé au sein du Département

L'appui de L'Institut Paris Region portera en 2023 sur plusieurs aspects :

- Partage de l'expertise et de conseils techniques sur les paramètres du modèle
- Conseils sur l'adaptation du modèle à des questions spécifiques, notamment sur le vieillissement
- Prise en compte de l'évolution des constructions de logements et de l'évolution de l'occupation des logements du parc existant

Cet accompagnement sera de deux ordres :

- La transmission de fichiers/données nécessaires aux travaux de projections.
- Un accompagnement de l'Institut sur les différents questionnements méthodologiques posés par la méthode, lors de réunions de travail.

2- Échanges entre L'Institut Paris Region et le Département sur les travaux menés au sein de chaque structure

- Participation du Département au Comité technique (COTECH) de L'Institut Paris Region
- Participation du Département aux différents temps d'échanges entre partenaires organisés par l'Institut Paris Region
- Transmission de résultats des différents modèles développés au sein de l'Institut Paris Region, notamment quand une maille départementale (ou communale, ou à façon) intéresse le Département
- Transmission par chaque partie d'études sur les sujets pouvant intéresser l'autre partie.

3 - Réalisation par l'IPR d'une étude sur l'espace public et le sport inscrite au programme partenarial

Cette étude vise à repérer l'ensemble des équipements sportifs en accès libre sur le territoire de Seine-Saint-Denis et à en mieux comprendre les clés de réussite. Elle aura deux volets distincts :

- Réalisation d'un inventaire et dialogue avec les partenaires territoriaux : sollicitation des 40 communes, récupération des informations, constitution d'une base de données, géoréférencement des équipements, livraison de ces informations.
- Réalisation de deux monographies : entretiens avec les communes concernées et les usagers du site, analyse et rédaction pour publication.

4 - Association du Département à l'étude portant sur les Projets pilotes pour une Métropole nature

La démarche « Projets pilotes pour une métropole nature » a pour objet d'explorer les potentialités de continuités paysagères, écologiques et de mobilités douces s'appuyant sur le socle naturel géographique de l'Île-de-France. En 2022, deux projets pilotes ont été étudiés à l'est et au nord de l'agglomération parisienne : un grand parc des balcons de l'Est Parisien (Paris, Seine-Saint-Denis, Seine-et-Marne) et un parc naturel urbain des vallées du CROULT, du Petit-Rosne et de la Vieille Mer (Val d'Oise, Seine-Saint-Denis). En 2023, ces deux propositions seront partagées et consolidées avec les grands acteurs des territoires au travers d'ateliers, de visites in-situ et d'études complémentaires. Elles soutiendront notamment la stratégie de renaturation de la région.

Délibération n° II du 14 septembre 2023

CONVENTION D'APPLICATION 2023 DE LA CONVENTION CADRE 2022-2024 AVEC L'INSTITUT PARIS RÉGION – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la convention cadre 2022-2024 avec l'Institut Paris Région approuvée par sa délibération n°II du 30 juin 2022,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

Considérant que l'Institut Paris Région, en tant qu'agence régionale d'urbanisme et de l'environnement, apporte à ses adhérents une expertise pluridisciplinaire dans de nombreux domaines tels que la démographie, l'urbanisme, les transports et la mobilité, l'environnement, l'économie et les questions de société dont le sport,

Considérant que l'Institut Paris Région a pour mission de contribuer aux démarches de planification stratégique, à la conception et à l'évaluation des politiques publiques sur l'ensemble du territoire de la Région Île-de-France et qu'il apporte un soutien aux politiques d'aménagement et de développement des collectivités territoriales,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE une subvention de 30 000 euros à l'Institut Paris Région au titre de 2023,

- APPROUVE la convention d'application 2023 à la convention cadre à conclure avec l'Institut Paris Région, dont le projet est ci-annexé,



- CHARGE M. le président du Conseil départemental de signer ladite convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.